



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 09/2025
Page 1/4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 25 février 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude ; Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude ; M. Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel ; Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON ;

SM Aude Centre ; M. Eric MÉNASSI ; M. Jean Pierre BARTHES, M Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres ; Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude ; M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Pierre POLARD

SIAH Corbières Maritimes ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude ; M. Alain GINIES représenté par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude ; M. Pierre BARDIES représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel ; M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM Aude Centre ; M. Christian MAGRO représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude ; M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu ; M. Michel JAMMES représenté par M. Jean Claude MONTLAUR

SIAH Corbières Maritimes ; M. Jean Paul FAURAN représenté par M. Michel PUJOL

Mme Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU le Code général de la fonction publique ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil syndical du 13 février 2025

VU le rapport de présentation du budget primitif ;

Le Président soumet au Comité Syndical le rapport relatif au Budget Primitif 2025.

Globalement, le budget primitif 2025 affiche :

BP 2025	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 106 527.36 €	4 106 527.36 €
Investissement	1 793 398.96 €	1 793 398.96 €
Travaux fleuve délégué par Carcassonne Agglo	3 128 000.00 €	3 128 000.00 €
Total BP 2025	9 027 926.32 €	9 027 926.32

La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 540 541,00		1 540 541,00	0,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	64 500,00		64 500,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 390 160,00		1 390 160,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	84 981,00		84 981,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	900,00		900,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 153 340,00		2 153 340,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	53 840,00		53 840,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 099 500,00		2 099 500,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	145 520,80		145 520,80	0,0
66 - Charges financières	25 000,00		25 000,00	0,0
67 - Charges spécifiques	500,00		500,00	0,0
Total dépenses réelles	3 864 901,80		3 864 901,80	0,0
Total dépenses d'ordre	241 625,56		241 625,56	0,0
Total dépenses de fonctionnement	4 106 527,36		4 106 527,36	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 568,66		5 568,66	0,0
74 - Dotations et participations	3 866 697,00		3 866 697,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	140 360,46		140 360,46	0,0
Total recettes réelles	4 012 626,12		4 012 626,12	0,0
Total recettes d'ordre	93 901,24		93 901,24	0,0
Total recettes de fonctionnement	4 106 527,36		4 106 527,36	0,0

La participation des membres :

Pour rappel, les contributions des syndicats adhérents sont réparties selon la clé de répartition suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin. Population DGF

En 2025, la contribution financière globale (participation statutaires et participation spécifique) des syndicats adhérents est de 1 265 000 € soit une cotisation en augmentation de 150 000 € par rapport au budget 2024.

La contribution statutaire du Département de l'Aude est de 495 000 €.

Clé de répartition des charges 2025													
du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières													
Maj fichier du 07/01/2025				Impression le 24-janv.-25									
Représentation statutaire des membres				Département 11 : 50%		Syndicats : 50%							
Représentation spécifique des membres				Département 11 : 0%		Syndicats : 100%							
N°	Syndicat	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Cotisation statutaire		participation spécifique		Contribution totale	
		Population (DGF n-1) Base communale 15.00%		Superficie (km²) Base communale 15.00%		Potentiel fiscal Base EPCI 70.00%		990 000.00 €		770 000.00 €		1 760 000.00 €	
		%	nb Hbts	%	ha	%	€					Arrondie	
0	Département 11							50%	495 000.00 €	0%	0.00 €	495 000.00 €	28.125%
1	Fresquel	19.422%	90 787	15.715%	92 492.55	15.224%	22 656 496	7.964%	78 841.142 €	15.928%	122 641.776 €	201 482.92 €	11.448%
2	Haute Vallée	15.943%	74 521	30.361%	178 690.22	15.901%	23 663 488	9.038%	89 476.503 €	18.076%	139 185.671 €	228 662.17 €	12.992%
3	Aude centre	16.586%	77 528	20.265%	119 269.14	21.526%	32 034 907	10.298%	101 949.033 €	20.596%	158 587.384 €	260 536.42 €	14.803%
4	Orbieu-Jourres	9.605%	44 897	15.396%	90 611.69	12.905%	19 204 592	6.392%	63 277.365 €	12.783%	98 431.457 €	161 708.82 €	9.188%
5	Delta de l'Aude	28.211%	131 869	9.566%	56 302.45	21.317%	31 724 550	10.294%	101 914.614 €	20.589%	158 533.844 €	260 448.46 €	14.798%
6	Berre & Rieu	5.147%	24 058	6.540%	38 493.40	9.466%	14 086 916	4.190%	41 476.600 €	8.379%	64 519.156 €	105 995.76 €	6.022%
7	Corbières maritimes	5.086%	23 775	2.157%	12 694.00	3.661%	5 448 892	1.825%	18 064.743 €	3.649%	28 100.712 €	46 165.45 €	2.623%
8	membres	100.000%	467 435	100.000%	588 553	100.000%	148 819 840	100.000%	990 000.000 €	100.000%	770 000.000 €	1 760 000.00 €	100.000%

La section d'investissement

La vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitres	Dépenses	Montant	Chapitres	Recettes	Montant
20	Immobilisations incorporelles	476 926.00 €	13	Subventions	239 194.80 €
21	Immobilisations corporelles		10	FCTVA	47 330 €
23	Immobilisation en cours	172 571.72 €	16	Emprunt	1 050 000 €
	total dépenses réelles	649 497.72 €		total recettes réelles	209 363.95 €
040	Ecritures d'ordre entre section	93 901.24 €	040	Produits (écritures d'ordre entre section)	241 625.56 €
041	Opérations patrimoniale	1 050 000 €	R001	Solde d'investissement reporté	215 248.40 €
	Total général	1 793 398.96 €		Total général	1 793 398.96 €

Vu l'absence de remarques, la proposition de Budget Primitif 2025 est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix :

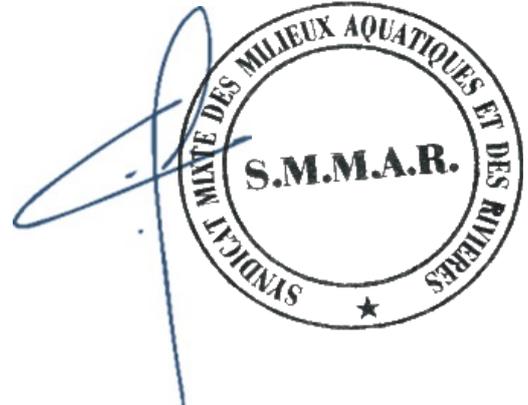
ADOpte le Budget Primitif 2025 du SMMAR tel que présenté par le Président

ARRETE pour l'année 2025 les montants des participations statutaires du Département de l'Aude et des syndicats membres et autres recettes aux sommes présentées ci-dessus ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives au Budget Primitif 2025 et à signer tous les documents destinés à sa mise en œuvre.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr